canadienne, on prévoit qu'un regain de la demande et l'adoption des nouvelles techniques de taille pourraient ranimer l'industrie.

10.6 Métaux travaillés

Aluminium. Les fonderies canadiennes d'aluminium ont fonctionné en moyenne à 90 % de leur capacité en 1982. La production s'est accrue entre 1979 et 1982, atteignant un sommet en 1981. Quant à la production mondiale, c'est en 1980 qu'elle a atteint son sommet, avant de commencer à reculer sous l'influence du repli économique général. Grâce au coût relativement moins élevé de son électricité, l'industrie canadienne a pu maintenir des taux de production supérieurs à la moyenne malgré la chute des prix de l'aluminium de 1980 à 1982. La consommation a diminué de façon régulière au Canada entre 1979 et 1982.

Deux sociétés exploitent des fonderies d'aluminium de première fusion. Une d'elle exploite cinq fonderies au Québec, soit à Jonquière, Isle-Maligne, Grande-Baie, Beauharnois et Shawinigan, et une à Kitimat (C.-B.), en 1982, ces usines représentaient une capacité annuelle globale de 1 018 000 t d'aluminium. La même société exploite également, à Jonquière, une affinerie d'alumine qui alimente ses fonderies du Québec. L'autre société exploite une fonderie d'une capacité annuelle de 158 760 t, à

Baie-Comeau (Qué.).

La première série d'électrolyse de 57 000 tpa d'une nouvelle fonderie à Grande-Baie (Qué.) a été terminée en juillet 1981. Une deuxième série d'électrolyse de 57 000 tpa a été terminée en 1982, mais devait rester en attente jusqu'à ce que l'état du marché s'améliore, tout comme la troisième série d'électrolyse qu'on prévoyait de terminer au début de 1983. La fonderie de Baie-Comeau effectuait des travaux de modernisation et d'expansion d'un coût d'environ \$500 millions pour accroître sa capacité à 272 000 tonnes d'aluminium par année. Des études étaient en cours sur la possibilité d'installer de nouvelles fonderies à Terre-Neuve, au Québec, au Manitoba et en Colombie-Britannique.

Fer et acier. L'industrie sidérurgique canadienne a connu des variations extrêmes de la demande de ses produits au cours de la période 1979-82. Bien que la demande ait été très forte en 1979 et qu'on ait dû rationner les clients, l'année 1982 s'est terminée dans un creux d'après-crise. Les taux de fonctionnement sont restés près des limites de capacité durant l'année 1979 et la première moitié de 1980, mais sont tombés à 45 % de la capacité à la fin de 1982. En décembre 1982, l'emploi avait chuté de 27 %. La production d'acier brut est passée de 15.85 millions de tonnes en 1979 à 11.76 millions de tonnes en 1982.

Les dépenses au titre de la construction et du matériel ont totalisé 2.1 milliards durant la période examinée. La plupart des aciéries ont modernisé leurs installations et augmenté leur capacité. Une part importante des dépenses d'investissement a servi à la construction, au coût de \$1.2 milliard, d'une

nouvelle aciérie intégrée près de Nanticoke (Ont.); la production d'acier brut a commencé en juin 1980. Dans l'Ontario et l'Ouest du pays, certaines usines de petite et de grande taille, à fourneaux électriques, ont terminé d'importants travaux d'expansion et de modernisation au cours de ces quatre années.

La faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain a stimulé les exportations de produits canadiens de l'acier vers les États-Unis, marché qui absorbe 70 % à 80 % des exportations canadiennes d'acier. D'habitude les exportations représentent environ 20 % des expéditions des

producteurs du Canada.

La demande décroissante d'acier canadien était directement liée aux conditions économiques mondiales et attribuable en partie à un excédent de stocks d'acier sur les marchés mondiaux. Les prix canadiens ont chuté en raison de la faible demande et de la disponibilité d'importations à bas prix.

Le Canada n'était pas seul dans cette situation. Une augmentation considérable des exportations d'acier vers l'Amérique du Nord a poussé les producteurs nord-américains à faire enquête pour vérifier si les exportateurs pratiquaient le dumping ou bénéficiaient d'un régime quelconque de subventions. Les résultats ont été positifs dans bien des cas et ont entraîné l'imposition de droits supplémentaires ou d'un certain contingentement des importations.

10.7 Le gouvernement et l'industrie

10.7.1 Encouragements fiscaux

Bien que les entreprises de l'industrie minérale soient assujetties à l'impôt fédéral sur le revenu, certains avantages leur sont accordés au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'encourager l'exploration et l'exploitation. On peut obtenir des renseignements à jour sur les dégrèvements d'impôt s'appliquant à l'industrie minière en s'adressant à Revenu Canada, Impôt, et aux bureaux provinciaux de l'impôt.

10.7.2 Aide provinciale

Les ministères provinciaux appuient les activités d'exploration et d'exploitation minières en fournissant des levés géologiques, géochimiques et géophysiques, des rapports et des cartes. De façon générale, ils encouragent la mise en valeur des ressources minérales; collaborent avec la Commission géologique du Canada et d'autres organismes fédéraux; publient des données, des rapports et des cartes; délivrent les permis de prospection et d'exploitation; et enregistrent les concessions.

10.8 Législation minière

10.8.1 Compétences fédérales

La question de la propriété des droits miniers dans les eaux côtières de l'Est du Canada à l'intérieur des limites continentales n'avait pas encore été réglée en 1982 entre le gouvernement fédéral et les provinces concernées. Pour ce qui concerne les eaux côtières de l'Ouest du pays, la question du contrôle des